

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-014250

149683

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : AA143 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BALMANE Mohamed

Date de naissance : 01-01-1941

Adresse : cité Djemaa Jamila 7 rue 19 n° 15 Casablanca

Tél. : 06 61 789 912 Total des frais engagés : 863,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Jamila EZZAKI
Psychiatre-Psychothérapeute
Addictologue Psychogériatre
113, Bd Yacoub El Mansour, 3ème Etage
N° G Casablanca
N° GSM: 06 89 51 11 10

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/10/2023

Nom et prénom du malade : EL Hamda. Habiba Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : _____

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 19 OCT. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2023	4		4000Dhs	DR. SAMIA EZZAK Psychiatre Psychothérapeute Addictologue Psychothérapeute Jacoub El Mansour, 3ème Elage Casablanca T. +212 524 05 05 - GSM: 06 89 51 11 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05/10/23	1.63,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Jamila EZZAKI

Psychiatre - Psychothérapeute

Diplômée en :

Pédopsychiatrie

Psychiatrie de l'adulte

Psychogériatrie

Addictologie

Psychothérapie

Thérapie cognitivo - comportementale



الزاكى

EXP: AVR 2026 26
PPV: 47,90 DH DH

راض النفسيه
L.O.T : 231280
EX.P : 09/2025
P.P.V : 133,70 D

مراكفين

L.O.T 230957
EX.P 03 2026
P.P.V 35,70

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60
PER.04 2027

6 118000 061465 65

Ordonnance

Casablanca le..... 25/10/2023.

Mme EL Hamdou Habiba

1) (47,90 D 2) ~~(S)~~
Anafroinil 25 J

2) 133,90 D 2 (22h)
Synnat 25 J ~~(S)~~

3) 35,50 D 2 (22h)
Al proz 0,1 J ~~(S)~~

4) (56,60 D 2) - 1/2 (22h)
Stilnox 10 J ~~(S)~~

5) 84,70 D - 0 - 1 (23h)
Ten mg
0 - 0 - 1

tot. de 1 mois
T = 463,10

Dr. Jamila EZZAKI
Psychiatre-Psychothérapeute
Addictologie Psychogériatrie
113, Bd Yacoub El Mansour, 3ème Etage
N°6 - Casablanca
CCM: 06 09 51 10

113 Boulevard Yacoub El Mansour, 3ème étage, N°6 (En face de Carrefour), Casablanca



cabinet.dr.ezzaki@gmail.com



0652 65 00 68



0689 51 11 10